

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le



ID : 062-246200364-20210218-C_180221_D001-BF

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

SYNTHESE DES PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS 2021 CONSOLIDES



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

UN CONTEXTE MARQUE PAR UNE CONJONCTURE ECONOMIQUE INEDITE ET TRES INCERTAINE

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le 
ID : 062-246200364-20210218-C_180221_D001-BF

Le budget 2021 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire et économique mondiale.

Les perspectives pour l'année 2021 sont impactées sensiblement par ce contexte, mais sans que l'amplitude exacte des effets sur le territoire, les habitants et les finances de la Communauté d'Agglomération ne puisse à ce stade être évaluée de façon très précise.

Après une récession massive en 2020 (contraction du PIB français de -8,3%), des hypothèses de reprise économique en 2021 sont formulées (PIB +5%), mais soumises à de fortes incertitudes. Le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé au mieux que mi-2022.

Cette contraction de l'activité génère une détérioration de la situation du marché du travail et des défaillances d'entreprises sont attendues surtout en 2021.

La situation économique impacte le niveau des ressources de la Communauté d'Agglomération et leur dynamisme, même si la diversité du tissu économique sur le territoire de la CALL constitue un atout dans le contexte actuel.

LE BUDGET PRIMITIF 2021 REAFFIRME LES AXES STRATEGIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le 
ID : 062-246200364-20210218-C_180221_D001-BF

Dans ce contexte de crise, le budget 2021 aura la particularité d'être :

- **Un budget de relance:** dans un contexte marqué par l'ampleur de la crise sanitaire et économique, aux équilibres bousculés, la CALL entend poursuivre et accélérer la réalisation de son projet de territoire, au service de la qualité de vie des habitants et en soutien à l'économie locale.
- **Un budget évalué au plus juste et maîtrisé,** la CALL assumant ses responsabilités et les dépenses étant prévues à hauteur des stricts besoins.

UN BUDGET TOTAL DE 258 M€

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
 Reçu en préfecture le 25/02/2021
 Affiché le 
 ID : 062-246200364-20210218-C_180221_D001-BF

LES MASSES BUDGETAIRES 2021

La CALL maintient un budget en adéquation avec les objectifs du mandat:

- Un niveau d'investissement élevé (106,9 M€) et ajusté au phasage opérationnel des projets ;
- Des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement (-0,2 M€ du BP 2020 au BP 2021) ;
- Une capacité de désendettement sous le seuil des 12 années.

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
			en M€	en %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	156,1 M€	154,7 M€	-1,4 M€	-0,9%
Dépenses de gestion	131,1 M€	131,1 M€	0,0 M€	0,0%
Frais financiers	6,1 M€	5,8 M€	-0,3 M€	-4,2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	137,1 M€	136,9 M€	-0,2 M€	-0,2%
EPARGNE BRUTE	19,0 M€	17,8 M€	-1,2 M€	-6,2%
Remboursement du capital de la dette	13,0 M€	14,7 M€	1,6 M€	12,6%
EPARGNE NETTE	6,0 M€	3,2 M€	-2,8 M€	-47,0%
Dépenses d'équipement	106,8 M€	106,9 M€	0,1 M€	0,1%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	119,8 M€	121,6 M€	1,7 M€	1,5%
Recettes d'investissement hors dette	39,4 M€	50,5 M€	11,1 M€	28,1%
Besoin d'emprunt	63,4 M€	52,7 M€	-10,7 M€	-16,9%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	102,8 M€	103,1 M€	0,4 M€	0,3%
MASSES BUDGETAIRES GLOBALISEES <i>Mouvements réels</i>	256,9 M€	258,4 M€	1,5 M€	0,6%
Encours de dette au 01/01	168,7 M€	192,5 M€		
Capacité de désendettement au 01/01	8,9	10,8		

LA STRUCTURE DU BUDGET

Budgets primitifs (masses réelles) en M€	BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
			En M€	En %
Budget Principal, Action éco, Dév. Num, Port*	210,9 M€	215,0 M€	4,1 M€	+1,9%
Fonctionnement	129,0 M€	128,6 M€	-0,4 M€	-0,3%
Investissement	81,8 M€	86,3 M€	4,5 M€	+5,5%
Assainissement	24,4 M€	27,7 M€	3,4 M€	+13,8%
Fonctionnement	5,7 M€	5,6 M€	-0,1 M€	-1,8%
Investissement	18,7 M€	22,1 M€	3,5 M€	+18,6%
Eau potable	18,7 M€	12,1 M€	-6,6 M€	-35,3%
Fonctionnement	2,2 M€	2,3 M€	0,1 M€	4,6%
Investissement	16,5 M€	9,7 M€	-6,7 M€	-40,7%
Crématorium	3,0 M€	3,6 M€	0,7 M€	23,3%
Fonctionnement	0,2 M€	0,3 M€	0,0 M€	17,7%
Investissement	2,7 M€	3,4 M€	0,6 M€	23,8%
TOUS BUDGETS CONSOLIDES**	256,9 M€	258,4 M€	1,5 M€	0,6%
Fonctionnement	137,1 M€	136,9 M€	-0,2 M€	-0,2%
Investissement	119,8 M€	121,6 M€	1,7 M€	1,5%

La CALL gère 8 budgets (1 principal et 7 annexes) qui s'élèvent à **258,4 M€ en montant consolidé** (hors flux réciproques entre budgets).

Le budget principal et le budget action économique représentent 83% des masses budgétaires totales, le budget assainissement 11%, le budget eau potable 5% et le budget crématorium 1%.

* Budgets de la nomenclature comptable M14 consolidés: Budgets Principal, Action économique, Développement numérique, Port fluvial de Harnes

** Les budgets consolidés correspondent à la somme des 8 budgets, retraitée des subventions versées par le budget principal aux budgets annexes et des refacturations de frais entre budgets

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

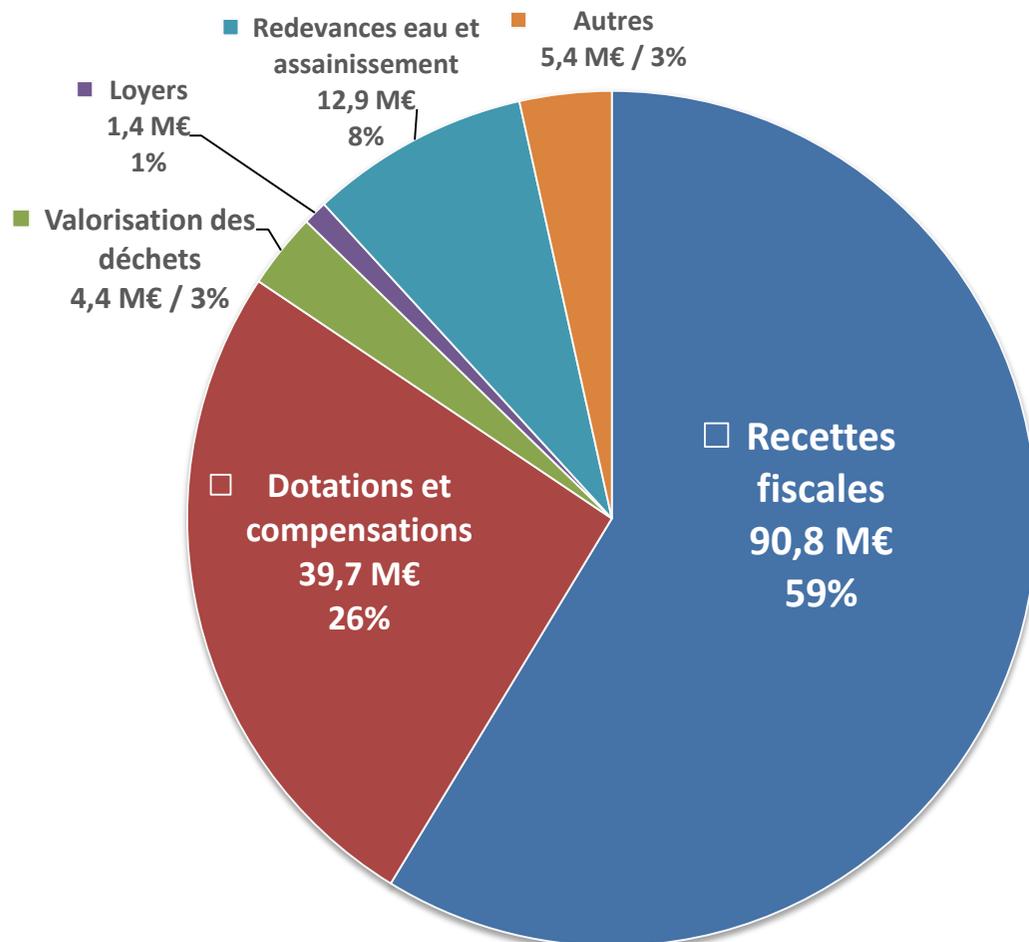
Affiché le

SLOW

ID : 062-246200364-20210218-C_180221_D001-BF

En mouvements réels, hors résultats 2020 et mouvements croisés entre les budgets, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 154,7 M€ et diminuent de 0,9% (soit -1,4 M€) du BP 2020 au BP 2021.

Les recettes fiscales représentent 59% des recettes de fonctionnement au BP 2021:



	BP 2020	BP 2021	Evolution	
			BP 2021 / BP 2020	
			En M€	En %
RECETTES FISCALES	85,9 M€	90,8 M€	+4,9 M€	+5,7%
CFE	17,1 M€	16,4 M€	-0,7 M€	-3,8%
CVAE	9,7 M€	9,4 M€	-0,3 M€	-2,6%
IFER	0,9 M€	0,9 M€	0,0 M€	+0,5%
TH / TFB / TFNB	34,4 M€	5,4 M€	-29,0 M€	-84,3%
Fraction de TVA (réforme TH)		31,5 M€	31,5 M€	
TEOM	11,3 M€	15,1 M€	+3,8 M€	+33,3%
TASCOM	2,9 M€	2,6 M€	-0,4 M€	-12,4%
AUTRES (RS, DSC Siziaf)	9,5 M€	9,5 M€	0,0 M€	-0,2%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	42,8 M€	39,7 M€	-3,2 M€	-7,4%
DGF	21,8 M€	21,5 M€	-0,3 M€	-1,4%
FPIC	3,0 M€	3,0 M€	0,0 M€	-0,8%
FNGIR	10,0 M€	10,0 M€	0,0 M€	0,0%
Compensations fiscales	2,9 M€	0,1 M€	-2,8 M€	-97,9%
DCRTP	5,2 M€	5,2 M€	0,0 M€	-0,7%
AUTRES RECETTES	27,4 M€	24,2 M€	-3,2 M€	-11,7%
Valorisation des déchets	5,1 M€	4,4 M€	-0,7 M€	-13,0%
Loyers	1,9 M€	1,4 M€	-0,5 M€	-25,0%
Redevance assainissement	7,6 M€	7,9 M€	+0,3 M€	3,9%
Surtaxe eau potable	5,0 M€	5,0 M€	0,0 M€	-0,1%
Prime épuration	0,6 M€	0,9 M€	+0,3 M€	+50,0%
Autres recettes de gestion	7,2 M€	4,5 M€	-2,7 M€	-37,2%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	156,1 M€	154,7 M€	-1,4 M€	-0,9%



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le 
ID : 062-246200364-20210218-C_180221_D001-BF

Les recettes fiscales

Le BP 2021 est construit avec une progression du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 2 points et une stabilité des autres taux de fiscalité.

Les recettes fiscales évoluent ainsi de 5,7% soit +4,9 M€, de 2020 à 2021.

L'année 2021 est marquée par la **première année d'application de la suppression de la taxe d'habitation** sur les résidences principales. A compter de 2021, la CALL percevra une part de taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la taxe d'habitation qui continuera à s'appliquer sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale.

Recette fiscale	Taux 2021
Taxe d'habitation (TH)	14,01%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2,50%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	3,75%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	32,40%
TEOM	8,07%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1,10 points
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)	0%

En 2021 est également mise en œuvre une autre réforme fiscale, votée dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021, à savoir la **diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels**, avec pour conséquence une baisse dans la même proportion de la taxe foncière bâtie (TFB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qu'ils génèrent. Ces diminutions des recettes seront prises en charge par l'Etat en ce qui concerne le dynamisme des bases (mécanisme de dégrèvement). Le produit de CFE de la CALL est issu à 48% des établissements industriels. La compensation de l'Etat est estimée à 4,08 M€ en 2021. Par ailleurs, les bases économiques représentent environ 30% des bases de foncier bâti du territoire, dont 11% pour les établissements industriels. A ce titre, la compensation de l'Etat devrait s'élever à 0,25M€ en 2021.

Si la crise actuelle a eu un impact limité sur les recettes fiscales de la CALL en 2020, celles-ci seront davantage impactées à partir de 2021. L'évolution des recettes fiscales dépend du niveau de défaillance des entreprises sur le territoire et de l'évolution du chiffre d'affaire des contribuables. En particulier, sont anticipées des diminutions de la CFE (-0,7M€), de la CVAE (-0,3M€) et de la TASCOM (-0,4M€).



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le 
ID : 062-246200364-20210218-C_180221_D001-BF

Les dotations et compensations

Les dotations et compensations représentent 26% des recettes de fonctionnement au BP 2021 (39,7 M€). Elles diminuent de 7,4% de 2020 à 2021 (-3,2 M€).

La loi de Finances pour 2021 ne prévoit pas la création de nouvelles variables d'ajustement. **Néanmoins, la CALL ne percevra plus la compensation fiscale au titre des exonérations de TH.** Cette compensation est intégrée à la fraction de TVA calculée suite à la suppression de la TH sur les résidences principales. En effet, les exonérations concernées par cette compensation payée par l'Etat ne s'appliquaient que sur les résidences principales et non sur les résidences secondaires ou les autres locaux.

La CALL devrait voir, comme chaque année, sa dotation de compensation être réduite afin d'assurer une partie du financement de la péréquation du bloc communal. La diminution de la dotation de compensation est évaluée à -0,3 M€, comme l'année précédente.

Les autres recettes de gestion

Les autres recettes de gestion diminuent de 11,7% de 2020 à 2021 (-3,2 M€). Cette baisse est principalement liée à la diminution des recettes liées à la valorisation des déchets (-13% soit -0,7 M€).

Les loyers perçus devraient diminuer de 0,5 M€, en lien avec la fin du bail de 25 ans et de la sortie de l'actif du MAS de Servins. Sur le budget assainissement, la prime d'épuration devrait progresser de 0,3 M€ en 2021.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En mouvements réels et hors flux réciproques entre les budgets, les dépenses de fonctionnement consolidées s'élèvent à 136,9 M€ et diminuent de 0,2% (soit -0,2 M€) du BP 2020 au BP 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021	Evolution	
			BP 2021 / BP 2020	
			En M€	En %
Charges à caractère général (011)	45,5 M€	46,4 M€	+1,0 M€	+2,1%
Charges de personnel (012)	13,5 M€	14,0 M€	+0,4 M€	+3,3%
Reversements (014)	43,9 M€	43,9 M€	0,0 M€	-0,1%
Subventions - Participations (65)	27,4 M€	25,9 M€	-1,6 M€	-5,7%
Dépenses exceptionnelles (67) et provisions (68)	0,8 M€	1,0 M€	+0,2 M€	+19,3%
Total des dépenses de gestion	131,1 M€	131,1 M€	0,0 M€	0,0%
Charges financières (66)	6,1 M€	5,8 M€	-0,3 M€	-4,2%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	137,1 M€	136,9 M€	-0,2 M€	-0,2%

La maîtrise des dépenses de gestion (stabilité de 2020 à 2021) se combine avec une baisse des frais financiers (-0,3M€, -4,2%). Cette diminution des charges financières s'explique par le désendettement de ces dernières années et par la mobilisation d'emprunts à taux très compétitifs en 2020.

Les charges à caractère général (46,4M€) varient de +2,1% (+1M€) et représentent 34% des dépenses de fonctionnement. Le principal poste de dépenses de cette enveloppe est le service de collecte et de traitement des déchets, qui passe de 32,3M€ au BP 2020 à plus de 32,9M€ en 2021 (+0,6M€). Ce budget est fortement impacté par la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). En 2021, s'ajoutent également les coûts d'exploitation de la nouvelle déchetterie à Avion.

La masse salariale (chapitre 012) représente 10% des dépenses de fonctionnement en 2021 (14M€) et progresse de 3,3% par rapport au BP 2020 (+0,4M€).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **subventions et participations** (25,9M€) représentent 19% des dépenses de fonctionnement en 2021 et diminuent de -5,7% (-1,6M€) de 2020 à 2021.

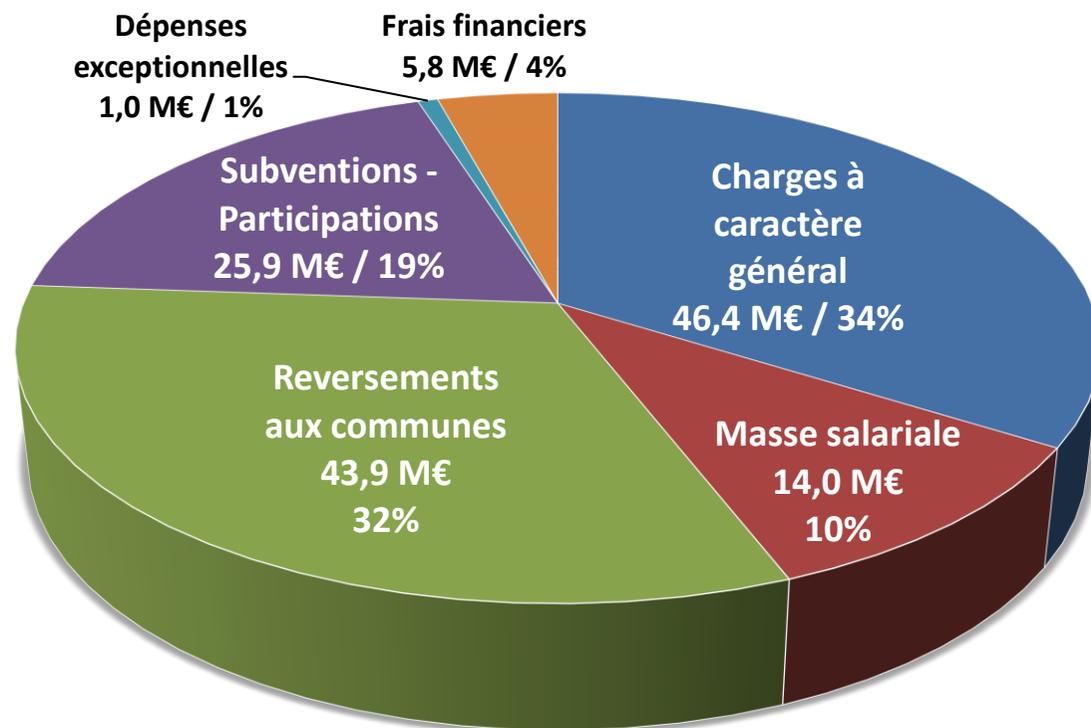
Le **financement du SDIS** représente 6,9M€ et mobilise 26,7% de cette enveloppe.

Une nouvelle provision est constituée en 2021 pour la contribution au **SMTAG**, compte tenu de la diminution du produit de versement mobilité, dans ce contexte de crise et suite à la fermeture de Bridgestone (6,68M€ soit +0,26M€ par rapport au BP 2020 mais -0,45M€ par rapport à la contribution versée en 2020).

Les autres **principales participations**, à l'EPCC du Louvre-Lens (1,25M€), au Stade Couvert (1,41M€), au Pôle Métropolitain (0,25M€), à l'Office de Tourisme (1,3M€) sont stables.

La **CALL poursuit et ajuste sa politique volontariste de soutien aux associations sportives, culturelles et en lien avec la politique de la ville**. Pour autant, la prévision budgétaire tient compte des réalisations 2020.

Les **versements aux communes** représentent 32% des dépenses de fonctionnement (43,9M€). Les montants d'attribution de compensation et de dotation de solidarité communautaire sont supposés stables en 2021.



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

107 M€ de dépenses d'investissement (hors amortissement de la dette) pour 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Poids relatif	Evolution	
				BP 2021 / BP 2020	
				En M€	En %
Subventions d'équipement versées (204)	17,2 M€	21,9 M€	18%	+4,7 M€	+27,5%
Etudes (20)	5,4 M€	4,1 M€	3%	-1,3 M€	-23,3%
Immobilisations corporelles - acquisitions (21)	10,0 M€	6,5 M€	5%	-3,4 M€	-34,4%
Travaux (23)	70,6 M€	54,1 M€	45%	-16,4 M€	-23,3%
Avances de trésorerie (27)	0,3 M€	4,5 M€	4%	+4,2 M€	+1669,7%
Opérations pour compte de tiers (4581)	6,3 M€	14,8 M€	12%	+8,5 M€	+134,4%
Total des dépenses d'investissement hors dette	109,7 M€	106,9 M€	88%	-2,7 M€	-2,5%
Remboursement du capital de la dette	13,0 M€	14,7 M€	12%	1,6 M€	12,6%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	122,7 M€	121,6 M€	100%	-1,1 M€	-0,9%

La présentation de ces dépenses par politique publique est détaillée par commission dans les pages suivantes.

Les dépenses d'équipement varient de -2,7M€ de BP à BP afin de **s'ajuster aux phases opérationnelles des projets**.

Le **remboursement du capital de la dette** progresse en 2021 (+1,6M€) et représente 12% des dépenses d'investissement 2021. Ce montant intègre les avances remboursables versées par l'Agence de l'Eau.

Les dépenses d'investissement hors dette du budget général et du budget annexe action économique consolidés représentent 72% des dépenses d'équipement (76,8M€). Le budget assainissement porte 17% de ces dépenses (18,6M€). Le budget eau potable représente 8% des dépenses d'investissement hors dette (8,2M€), puis 3% des dépenses sont portées par le budget crématorium (3,4M€).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
 Reçu en préfecture le 25/02/2021
 Affiché le 
 ID : 062-246200364-20210218-C_180221_D001-BF

Les recettes d'investissement (50,4 M€ hors dette et épargne) financent 49% des dépenses d'investissement (hors dette)

Les recettes d'investissement sont constituées:

- Du **fonds de compensation de la TVA** (6,3M€) et **transferts de droits à déduction** de TVA (4,1M€). Cette enveloppe diminue car, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour le budget Eau potable et du 1^{er} mai 2021 pour le budget Assainissement, ces budgets annexes sont assujettis à la TVA. La TVA sera donc récupérée directement par la CALL et le mécanisme de transferts de droits à déduction ne sera plus utilisé. Les budgets Eau et Assainissement seront donc des budgets « hors taxe ».

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021	Poids relatif	Evolution	
				En M€	En %
Subventions (13)	14,4 M€	16,3 M€	17%	+1,9 M€	+13,3%
FCTVA (10)	6,4 M€	6,3 M€	6%	-0,1 M€	-1,4%
Produits des cessions d'immobilisations (024)	6,4 M€	5,1 M€	5%	-1,3 M€	-20,4%
Récupération de TVA et remboursement avances (27)	5,5 M€	4,1 M€	4%	-1,5 M€	-26,4%
Opérations pour compte de tiers (4582)	6,7 M€	18,6 M€	19%	+11,9 M€	+179,3%
Total des recettes d'investissement hors emprunt	39,4 M€	50,4 M€	51%	11,0 M€	27,9%

Besoin d'emprunt	63,4 M€	48,7 M€	49%	-14,7 M€	-23,2%
<i>dont avances de l'Agence de l'Eau</i>		<i>0,6 M€</i>		<i>0,6 M€</i>	

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	102,8 M€	99,1 M€	100%	-3,7 M€	-3,6%
--	-----------------	----------------	-------------	----------------	--------------

- Des **recettes liées aux politiques publiques** constituées de **subventions** (16,3M€) et de **produits de cessions** (5,1M€), au titre du développement économique. **Les subventions proviennent d'abord de l'Etat** : 9,77M€ dont 4,3M€ pour les aides à la pierre habitat parc privé, 1,5M€ pour les aides à la pierre habitat parc public, 3,88M€ au titre de l'ERBM, 0,09M€ correspondant au solde de la subvention pour la Salle des Machines sur le site du 11/19. Les subventions proviennent ensuite de **l'Europe** (1,34M€ de FEDER pour les projets Pôle numérique Louvre Lens Vallée et Pop School école numérique), de **la Région** (1,16M€ pour les projets Parc Souchez Aval et Salle des Machines), **du Département** (0,2M€ pour la Salle des Machines), de **l'Agence de l'Eau** (1,8M€), ces dernières progressant dans le cadre du plan de relance, suite aux projets déposés par la CALL.
- **Des recettes liées aux opérations réalisées par la CALL pour le compte de tiers** (maîtrise d'ouvrage déléguée) progressent sensiblement en 2021, en lien avec l'avancement de la réalisation des projets (parc Souchez Aval 5,9M€ - piscine de Lens 5,7M€ - salle polyvalente de Souchez 1,98M€).
- **Le besoin prévisionnel d'emprunt** s'élève en 2021 à 48,7M€, dont 0,6M€ d'avances versées par l'Agence de l'Eau. A noter: si 63,4M€ de besoin d'emprunt avait été inscrit au BP 2020, ce sont finalement 38,7M€ qui ont été mobilisés. **En compte administratif prévisionnel 2021**, compte tenu des taux de réalisation prévisionnels et de la reprise des résultats 2020 à venir, **l'emprunt mobilisé devrait se situer autour de 34M€**.

LES EPARGNES

Une capacité à rembourser la dette avec l'épargne brute dégagée en un nombre d'années inférieur au plafond défini par la loi et à la durée moyenne sur laquelle les emprunts sont réalisés.

	BUDGETS PRINCIPAL ET ACTION ECONOMIQUE		BUDGET ASSAINISSEMENT		BUDGET EAU POTABLE		BUDGETS CONSOLIDES	
	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion (1)	138,7 M€	138,4 M€	10,7 M€	9,7 M€	5,9 M€	5,9 M€	156,1 M€	154,7 M€
Dépenses de gestion (2)	126,2 M€	125,8 M€	3,4 M€	3,5 M€	1,4 M€	1,5 M€	131,1 M€	131,1 M€
Charge financière nette (3)	2,9 M€	2,8 M€	2,3 M€	2,1 M€	0,9 M€	0,8 M€	6,1 M€	5,8 M€
EPARGNE BRUTE (4=1-2-3)	9,7 M€	9,8 M€	5,0 M€	4,1 M€	3,7 M€	3,5 M€	19,0 M€	17,8 M€
Amortissement de la dette (5)	8,3 M€	9,5 M€	3,5 M€	3,6 M€	1,3 M€	1,6 M€	13,0 M€	14,7 M€
EPARGNE NETTE (6=4-5)	1,4 M€	0,3 M€	1,5 M€	0,5 M€	2,5 M€	2,0 M€	6,0 M€	3,2 M€
Encours de dette au 1er janvier N	87,9 M€	107,0 M€	59,3 M€	57,2 M€	21,5 M€	28,3 M€	168,7 M€	192,5 M€
Capacité de désendettement au 01/01 (en années)	9,0	10,9	11,9	14,0	5,8	8,0	8,9	10,8

Malgré le contexte de crise et des niveaux d'épargnes qui, en conséquence, diminuent en 2021, l'endettement est maîtrisé. L'épargne nette reste positive sur tous les budgets et des efforts significatifs sont faits afin de maîtriser l'évolution des dépenses de gestion, qui sont stables en budgets consolidés (131,1M€) et qui diminuent sur le budget principal et le budget action économique (de 126,2M€ au BP 2020 à 125,8M€ au BP 2021). Les frais financiers diminuent également sur tous les budgets.

DECLINAISON DU BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
 Reçu en préfecture le 25/02/2021
 Affiché le
 ID : 062-246200364-20210218-C_180221_D001-BF

Dépenses de fonctionnement et d'investissement	BP 2020	BP 2021	Répartition des dépenses au BP 2021	Evolution BP2021/BP2020	
				En M€	En %
Attractivité du territoire	59,1 M€	56,0 M€	21,7%	-3,1 M€	-5,3%
Développement durable	83,6 M€	84,1 M€	32,6%	+0,6 M€	+0,7%
Développement social	11,9 M€	16,5 M€	6,4%	+4,6 M€	+38,6%
Participation au Stade Couvert Arena	1,4 M€	1,4 M€	0,5%	0,0 M€	-2,0%
Participation au Pôle Métropolitain de l'Artois	0,2 M€	0,2 M€	0,1%	0,0 M€	0,0%
Fourrière	0,2 M€	1,0 M€	0,4%	+0,8 M€	+312,9%
Crématorium	2,7 M€	3,5 M€	1,3%	+0,8 M€	+28,0%
TOTAL POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	159,2 M€	162,7 M€	63,0%	+3,5 M€	+2,2%
Participation au SDIS et allocation pompiers vétérans	7,0 M€	6,9 M€	2,7%	-0,1 M€	-0,8%
Reversements aux communes	43,9 M€	43,9 M€	17,0%	0,0 M€	0,0%
TOTAL DEPENSES DE REVERSEMENT	50,9 M€	50,8 M€	19,6%	-0,1 M€	-0,2%
Entretien et maintenance du patrimoine	4,2 M€	4,9 M€	1,9%	+0,7 M€	+16,7%
Politique foncière (hors affectation aux politiques)	4,7 M€	1,2 M€	0,5%	-3,6 M€	-75,4%
Autres charges générales (ressources et moyens)	5,3 M€	4,4 M€	1,7%	-0,9 M€	-16,2%
Masse salariale (012)	13,5 M€	14,0 M€	5,4%	+0,4 M€	+3,3%
TOTAL DEPENSES DE STRUCTURE	27,7 M€	24,5 M€	9,5%	-3,3 M€	-11,8%
Annuité de la dette	19,1 M€	20,5 M€	7,9%	+1,4 M€	+7,3%
TOTAL DES DEPENSES	256,9 M€	258,4 M€	100,0%	1,5 M€	0,6%

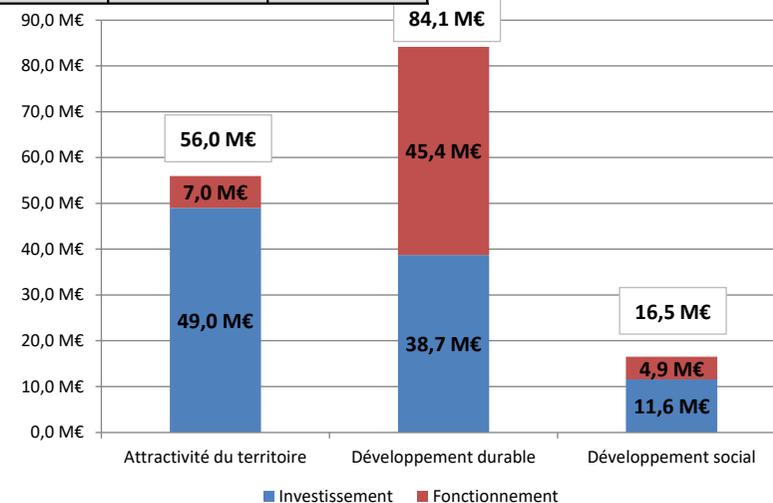
Les dépenses inscrites au BP 2021 sont **ajustées** finement au phasage opérationnel des projets.

Les **dépenses de reversement** représentent **19,6%** des dépenses totales.

Les **dépenses affectées directement aux politiques communautaires** représentent **63%** des dépenses et s'élèvent à **162,7M€ (+3,5M€)** dont **103,6M€ en investissement (64%)**.

L'**annuité de la dette** représente **7,9%** des dépenses et la **masse salariale**, qui est prévue à hauteur de 14M€ en 2021, en représente **5,4%**.

Enfin, **1,9%** des dépenses sont dédiées à la **maintenance et à l'entretien du patrimoine** (4,9M€ dont 2,9M€ en investissement) et **2,2%** aux **ressources et moyens** (dont taxes foncières).



Attractivité du territoire: 56 M€

La CALL investit pour l'aménagement économique. Les crédits 2021 seront essentiellement fléchés vers le projet d'aménagement « Zac Centralité » (11M€) et sur le pôle de conservation du Louvre (études et travaux Bande Sud pour 2,5M€). Ce sont en outre 2M€ qui permettront de réaliser des aménagements de zones économiques et des études et travaux de pré-commercialisation. 220K€ permettront de réaliser des études visant à la requalification de friches industrielles. Les travaux d'accès au CHL mobiliseront 0,63M€ en 2021 et les travaux autour du secteur 11/19, 0,7M€. Ce sont également presque 0,7M€ qui sont provisionnés pour la constitution de réserves foncières.

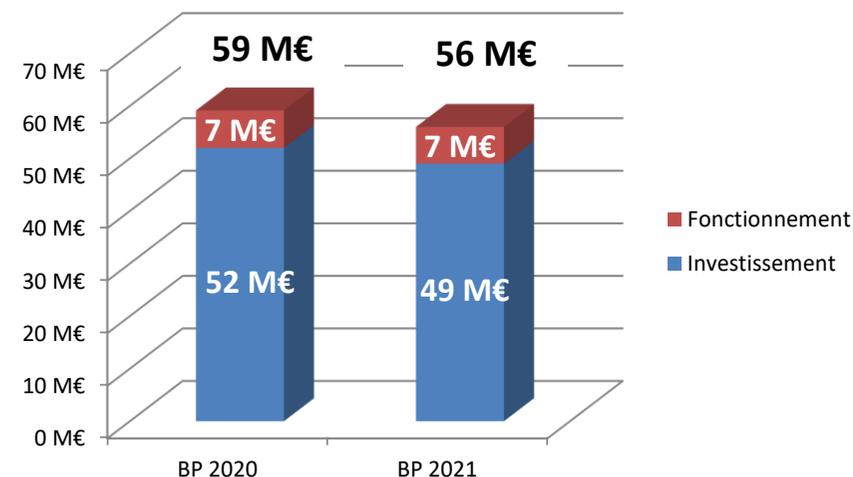
La CALL accompagne également directement les entreprises puisqu'un total de 550K€ est dédié à plusieurs dispositifs: fonds « covid-2 », dispositif d'aide aux commerces, aides à l'immobilier d'entreprises. Toujours dans le cadre du développement économique, le deuxième acompte de la subvention au projet ACC à Douvrin sera versé (3,98M€) et la CALL accompagne la Mission Locale (0,59M€), le PLIE (0,34M€) et la maison de l'emploi (78K€). Une enveloppe est prévue pour le versement de prêts et avances remboursables aux entreprises en difficulté (0,5M€).

Le soutien à la coopération territoriale et à l'innovation se poursuit (1,94M€) dont des subventions versées au pôle numérique culturel (0,6M€), au CD2E (0,3M€), à Vivalley (0,2M€), Team 2 (0,1M€), Euralens (0,18M€) et 0,4M€ pour le projet Liv Lab Sport.

Dans le cadre de l'axe « attractivité du territoire », la politique du logement et de l'habitat représente 14,4M€ des crédits dédiés. Ainsi, ce sont 6,5M€ qui sont prévus pour le projet ERBM en 2021, dont 2,6M€ sur les fonds propres de l'Agglomération. Au titre de la gestion des aides à la pierre qu'elle assure suite à délégation de l'Etat, 4,3M€ sont inscrits pour les aides au parc privé et 1,35M€ pour le parc public. Les subventions de la CALL sur ses fonds propres pour l'habitat privé représentent 0,75M€, le dispositif Permis de louer 0,26M€. On notera également une enveloppe prévue à hauteur de 0,1M€ pour un appel à projets « habitat innovant ».

Au titre de « l'attractivité du territoire », la CALL intervient également en ingénierie et accompagnement (2M€): subventions aux communes rurales (0,4M€), participation à l'AULA (0,49M€), fonds d'intervention foncière et de renouvellement urbain (0,16M€). Dans le cadre du renouvellement urbain, des subventions sont prévues pour le soutien aux projets communaux NPRU (0,13M€) et 0,15M€ pour l'AMO du projet centre d'animation de la jeunesse sur le site du 12/14.

Enfin, la CALL poursuit son accompagnement du développement du tourisme avec notamment la subvention versée à l'Office de Tourisme (1,28M€) et le lancement des études pour la phase 2 de la rénovation de la « Ville de Limoges » (90K€).



DECLINAISON DU BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le
ID : 062-246200364-20210218-C_180221_D001-BF

Développement durable: 84 M€

La CALL poursuit et renforce son engagement sur les services du quotidien à destination des habitants et de l'environnement.

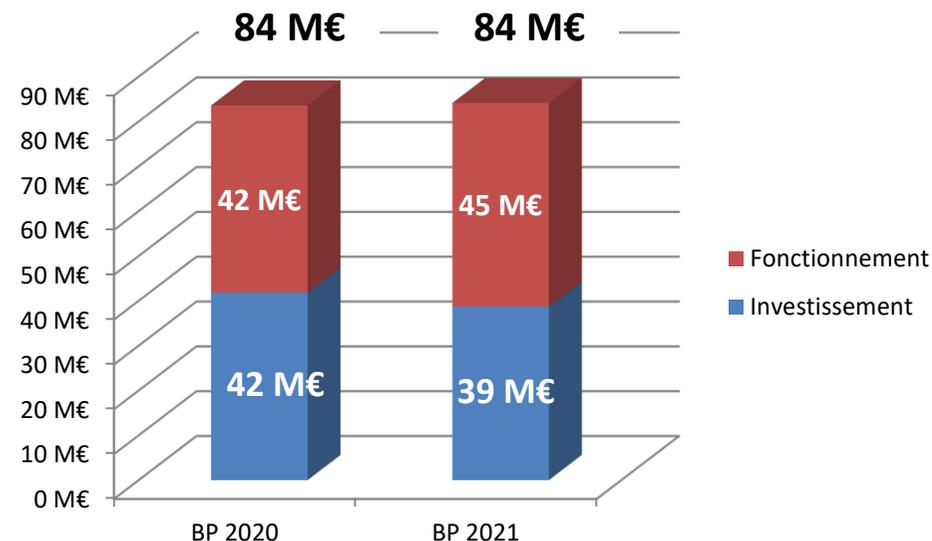
La gestion des déchets ménagers représente un budget de 42M€ dont 9M€ en investissement pour l'extension du réseau des déchetteries (8,3M€), l'acquisition et la pose de bornes enterrées (0,5M€), l'acquisition de containers (0,23M€) et de composteurs (55K€). Les coûts de fonctionnement (33M€) sont liés aux marchés de collecte et de valorisation, puis à l'exploitation des déchetteries.

Les services Eau et Assainissement représentent 33M€ en 2021 dont un peu plus de 26M€ pour les études et travaux et 6M€ pour la gestion durable du cycle de l'eau.

Parmi les principales opérations on peut citer, en études et travaux eau et assainissement: 0,95M€ pour la lutte contre les inondations, 0,94M€ pour les réservoirs et interconnexions (Bully-Lens en 2021), 1,7M€ pour les études et travaux eau et assainissement en lien direct avec l'ERBM, 19,1M€ pour les travaux neufs (dont 6M€ pour le bassin à Loos – poste de refoulement rue Hoche), 1,9M€ pour des opérations de maintenance des réseaux, 0,33M€ au titre de la défense incendie. Au titre de la gestion durable du cycle de l'eau, hors la participation au délégataire (2,9M€ en charge brute), on peut citer les opérations de lutte contre les inondations en milieu urbain (0,43M€), les crédits pour les travaux et la maintenance des aménagements hydrauliques (0,34M€), les crédits pour les travaux de prévention de l'érosion (0,3M€) et le fonds de concours au SMAEL (0,6M€).

La mobilité représente 7,3M€ du budget de la Communauté d'Agglomération en 2021, dont 6,68M€ de participation versée au SMTAG et une enveloppe dédiée aux études mobilité et plans de mobilité de zones (0,28M€).

En 2021, le projet de système alimentaire territorial durable se poursuit (0,52M€). Une subvention de 50K€ est également versée au SCOT. Parmi les autres actions directement liées au développement durable, on peut citer le lancement des travaux d'aménagement de l'Eurovélo 5 (0,9M€ en 2021), des crédits destinés à établir la carte de prévention du bruit (0,15M€), le lancement de l'élaboration du plan climat énergie territorial (60K€).



Développement social: 17 M€

La politique de développement social portée par la CALL s'articule autour de 4 axes principaux:

- **Culture et patrimoine (2,97M€): soutien aux structures** telles que l'EPCC du Louvre-Lens (1,25M€), Cultures communes (290K€), la Mission Bassin Minier (114K€), soutien aux centres culturels communaux (215K€), subventions aux associations culturelles autres du territoire (235K€). **Parmi les principaux projets menés par la CALL**, on peut citer le CLEA ou contrat local d'éducation artistique (205K€), le projet lecture publique (60K€), la médiation cinématographique (50K€), le dispositif Pays d'Art et d'Histoire (138K€). En 2021 sera également lancé l'appel à projets « malle numérique et box en bibliothèque », avec une enveloppe dédiée de 70K€.
- **Politique sportive (12,2M€):** hors les opérations pour lesquelles elle a une maîtrise d'ouvrage déléguée et qui sont équilibrées en dépenses et en recettes (piscine de Lens en 2021 à hauteur de 6,7M€ en crédits de paiement), la CALL soutient **l'entrée des scolaires aux piscines** grâce au dispositif « savoir nager » (135K€ de subventions aux communes). Elle accompagne également les associations sportives (877K€), dont le haut niveau et le soutien aux autres structures via le Pass Sport notamment. Enfin, elle soutient les événements sportifs organisés sur le territoire (165K€ de subventions pour des manifestations sportives de prestige). Une enveloppe est prévue pour le versement de prêts et avances remboursables aux associations en difficulté (4M€).
- **Politique de la ville et action sociale (0,34M€):** en 2021, sera lancé un appel à manifestation d'intérêt « cohésion sociale » (150K€). On peut citer également les subventions versées dans le cadre de la politique de la ville et hors contrat de ville (110K€), le financement de postes « adultes relais médiateurs santé » (18K€), une enveloppe pour le financement de bourses et prix d'enseignement supérieur (16K€).
- **Ambition numérique (0,72M€):** cette politique est mise en œuvre notamment via des fonds de concours pour accompagner les communes dans le déploiement des usages numériques (100K€), mais aussi par les « chèques pass numériques ».

